

Résultats de l'enquête nationale sur la place des parents



Enquête Place des parents dans la réparation pénale

33 services associatifs sur les 35 habilités en France
ont répondu à l'enquête adressée
par Citoyens & Justice

Taux de retour dans le SAH : **94%**

3 UEMO (Secteur public)

Nous avons écarté une réponse d'un acteur ne réalisant
pas de réparation pénale

Total des réponses : 52 mais 51 retenues pour l'enquête



Questionnaire "La place des parents au sein de la réparation pénale"

Journée nationale sur la Réparation Pénale

Bonjour à tous,

Dans le cadre de la **troisième journée nationale de réparation pénale** organisée par la Fédération **Citoyen et Justice** le **6 février prochain à Paris**, nous vous proposons de répondre à une enquête sur la place des parents au sein de cette mesure. Les résultats vous seront présentés lors de cette journée.

Nous vous invitons à répondre nombreux : directeurs, chef de services, éducateurs... Nos différents regards, places et expériences nous enrichissent et nous font progresser ensemble.

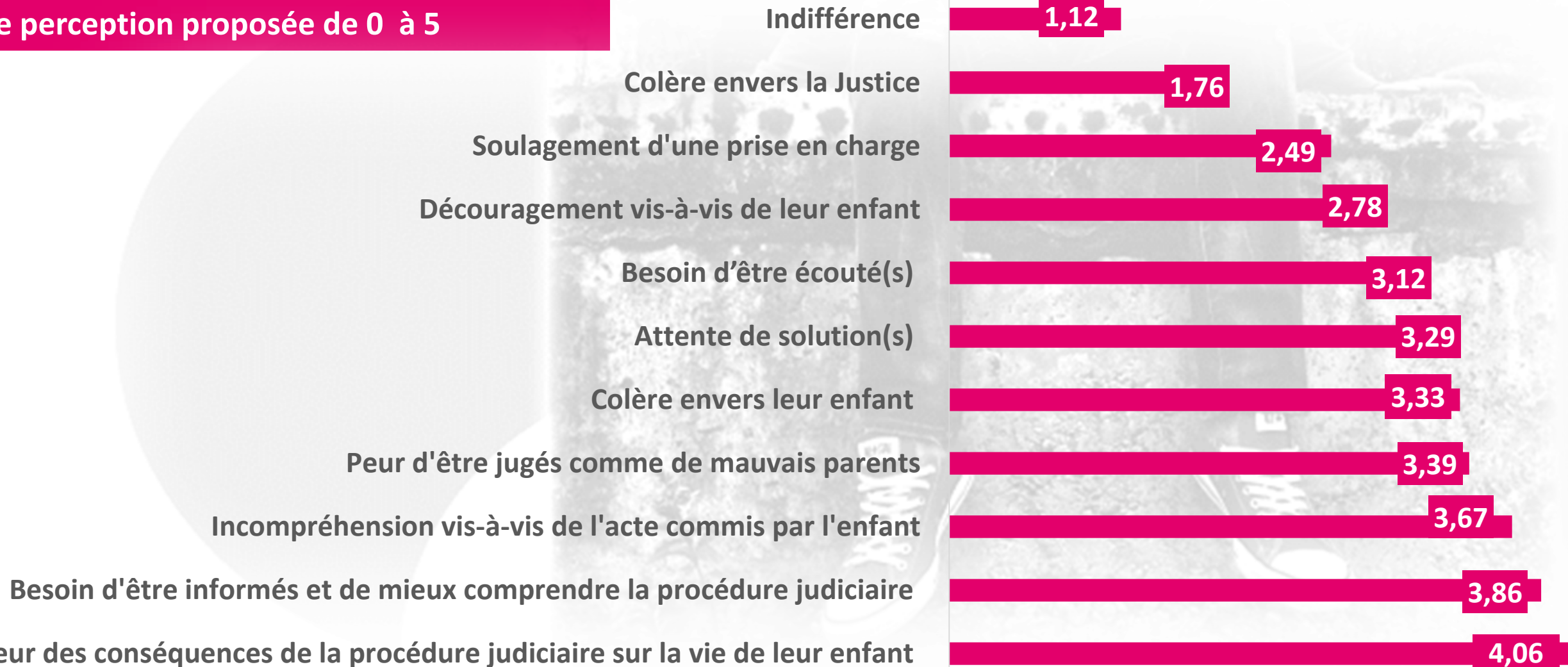
Selon vous quelles sont les attentes des parents vis à vis de la mesure de réparation pénale ?

Nombre d'occurrences dans les réponses suscitées par la question ouverte



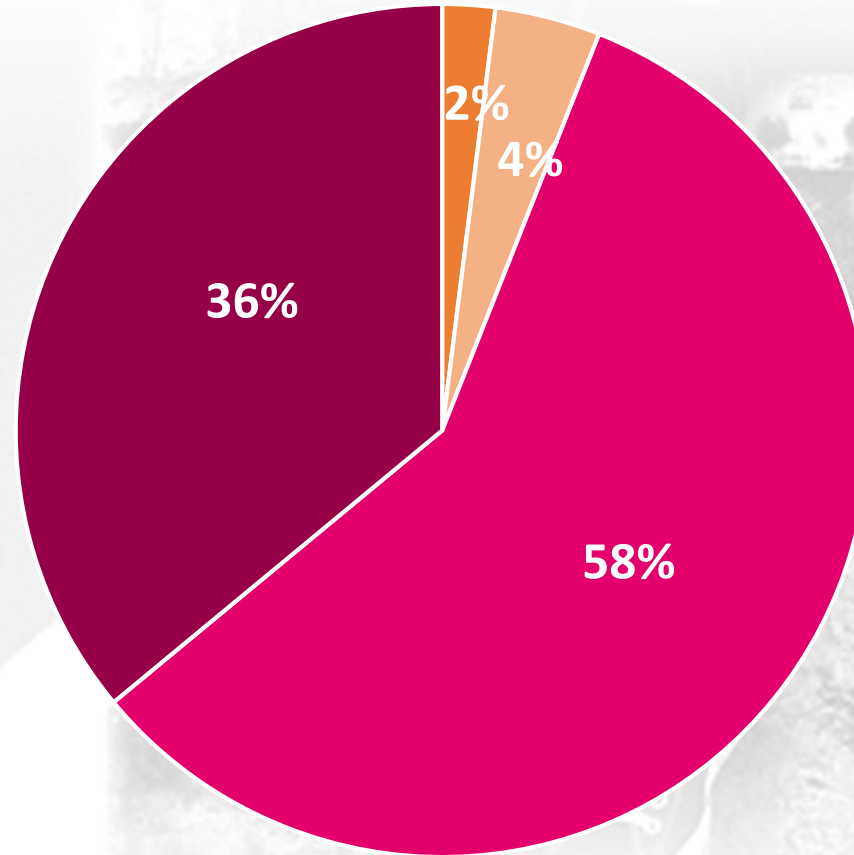
Selon vous, dans quel état d'esprit les parents abordent-ils les premiers rendez-vous ?

Moyenne des réponses relative à l'échelle de perception proposée de 0 à 5



88% des sondés estiment que la majorité des parents sont mobilisables (question par oui ou pas non)

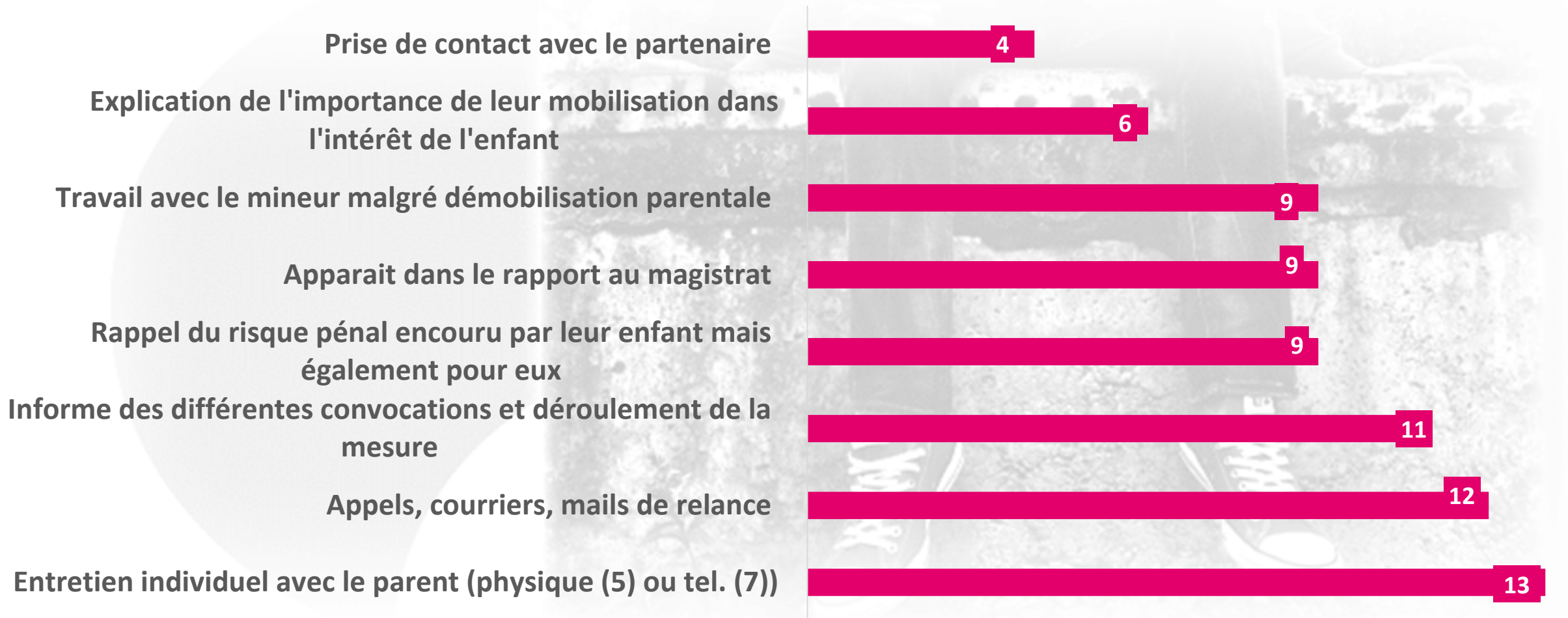
Pourcentage des parents mobilisables selon les professionnels sondés, question exprimée par tranche



■ Moins de 25% ■ Entre 25 et 49% ■ Entre 50 et 75% ■ Plus de 75%

Que faites-vous avec les parents non-mobilisables ?

Nombre d'occurrences dans les réponses suscitées par la question ouverte



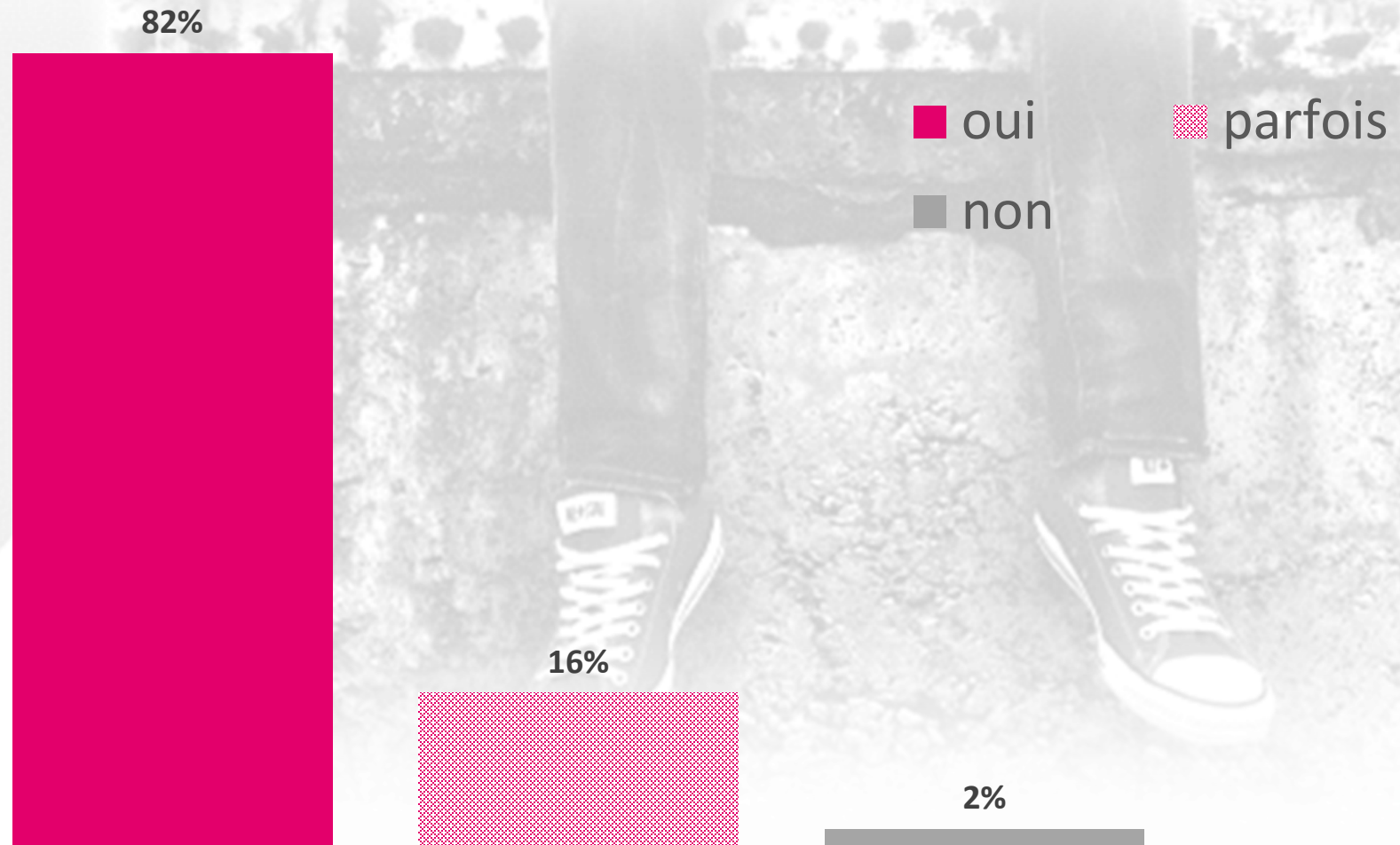
Considérez-vous que l'implication des parents repose sur les parents uniquement ou repose aussi sur les professionnels qui doivent essayer de faire émerger cette implication

*92% des sondés considèrent que l'implication des parents repose aussi sur les professionnels **qui doivent essayer de faire émerger cette implication.***

*8% des sondés considèrent que l'implication repose **uniquement** sur les parents*

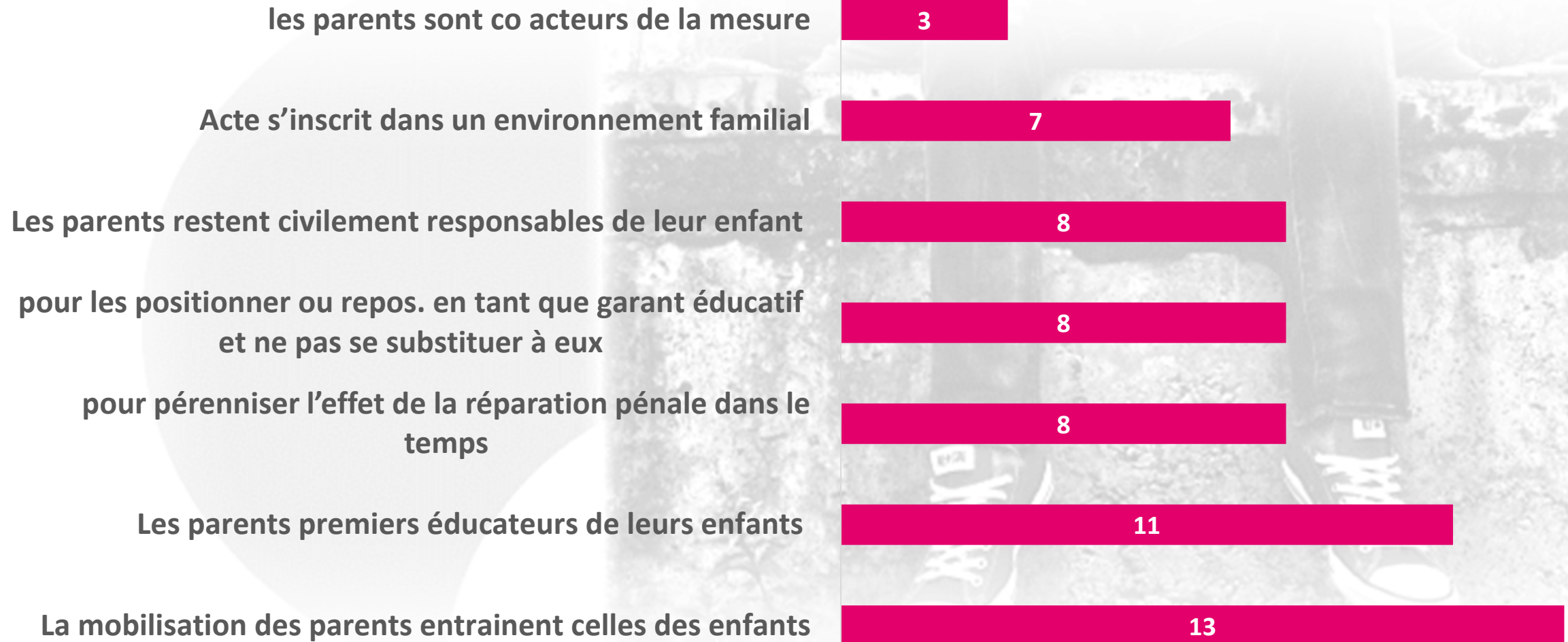
8 professionnels sur 10 accordent une place essentielle à l'implication des parents dans le processus ?

Pourcentage des professionnels sondés qui accordent oui, non ou parfois une place essentielle à l'implication des parents dans le processus de réparation



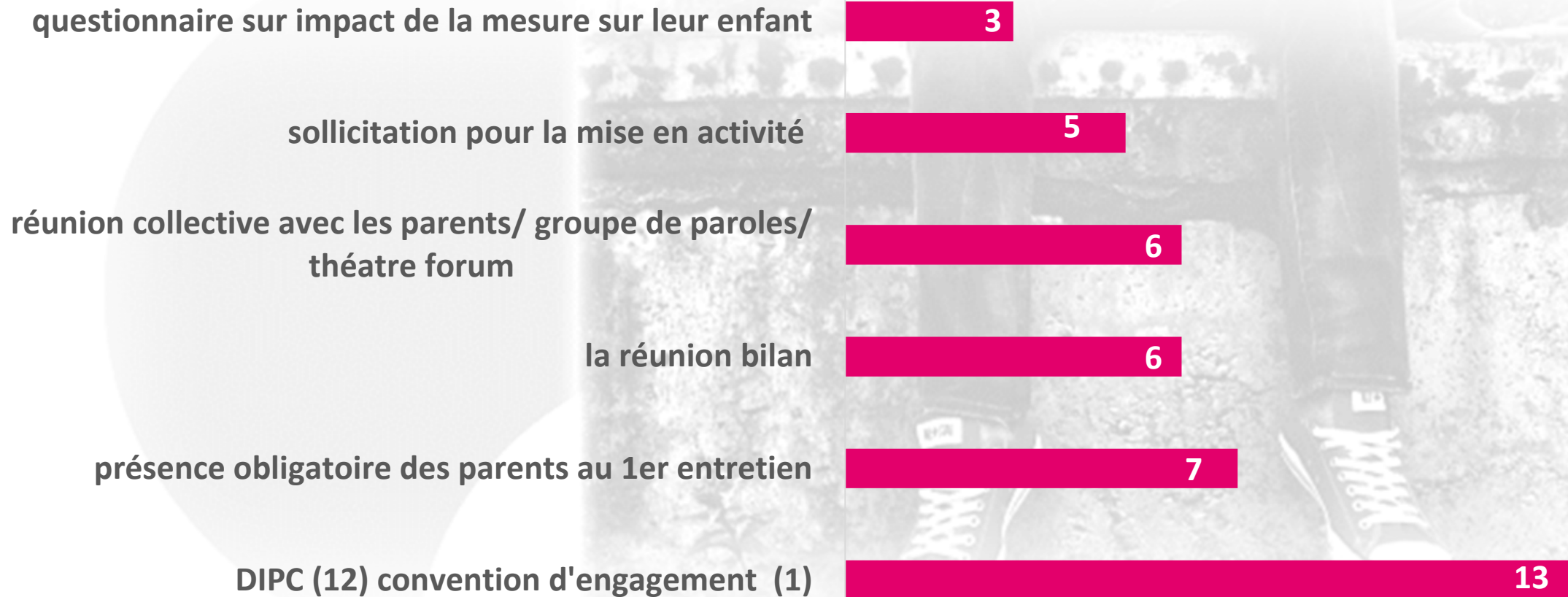
Pourquoi accordez vous une place essentielle aux parents ?

Nombre d'occurrences dans les réponses suscitées par la question ouverte



53% des professionnels disent avoir mis en place des outils visant à impliquer les parents ?

Nombre d'occurrences dans les réponses suscitées par la question ouverte relative aux outils mis en place (27 réponses)



86% des sondés considèrent les parents comme acteurs premiers d'un changement possible de la situation du jeune

Nombre d'occurrences dans les réponses suscitées par la question ouverte relative aux parents comme acteurs premiers du changement

Les réponses qualitatives modèrent la statistique ci dessus, où les parents ont un rôle secondaire derrière leur enfant. D'autres acteurs peuvent également provoquer une amorce au changement

- Les parents ont un impact direct sur l'implication et l'évolution de leur enfant dans le temps (26 occurrences),
- Le premier acteur du changement est le jeune lui-même (12 occurrences),
- L'acteur du changement diffère selon les situations (5 occurrences),
- La justice est le premier acteur (1 occurrence),
- Pour la majorité des jeunes, l'arrestation, la garde à vue et l'audition est le premier acteur (1 occurrence).

86% des sondés considèrent les parents comme des acteurs de la mesure (participation à l'analyse de la situation, aux réponses apportées etc.)

Nombre d'occurrences dans les réponses suscitées par la question ouverte relative aux parents comme acteurs de la mesure

Les réponses qualitatives modèrent la statistique ci dessus, les parents sont au vue des réponses généralement plus témoins qu'acteurs de la mesure au côté de leur enfant

Participation active et directe

Les éducateurs ont besoin de l'éclairage, du positionnement des parents pour mieux comprendre les difficultés du jeune pris en charge et de la sphère familiale le cas échéant (16 occurrences) ,

Les parents sont partie prenante de la mesure (13 occurrences).

Participation indirecte ou passive

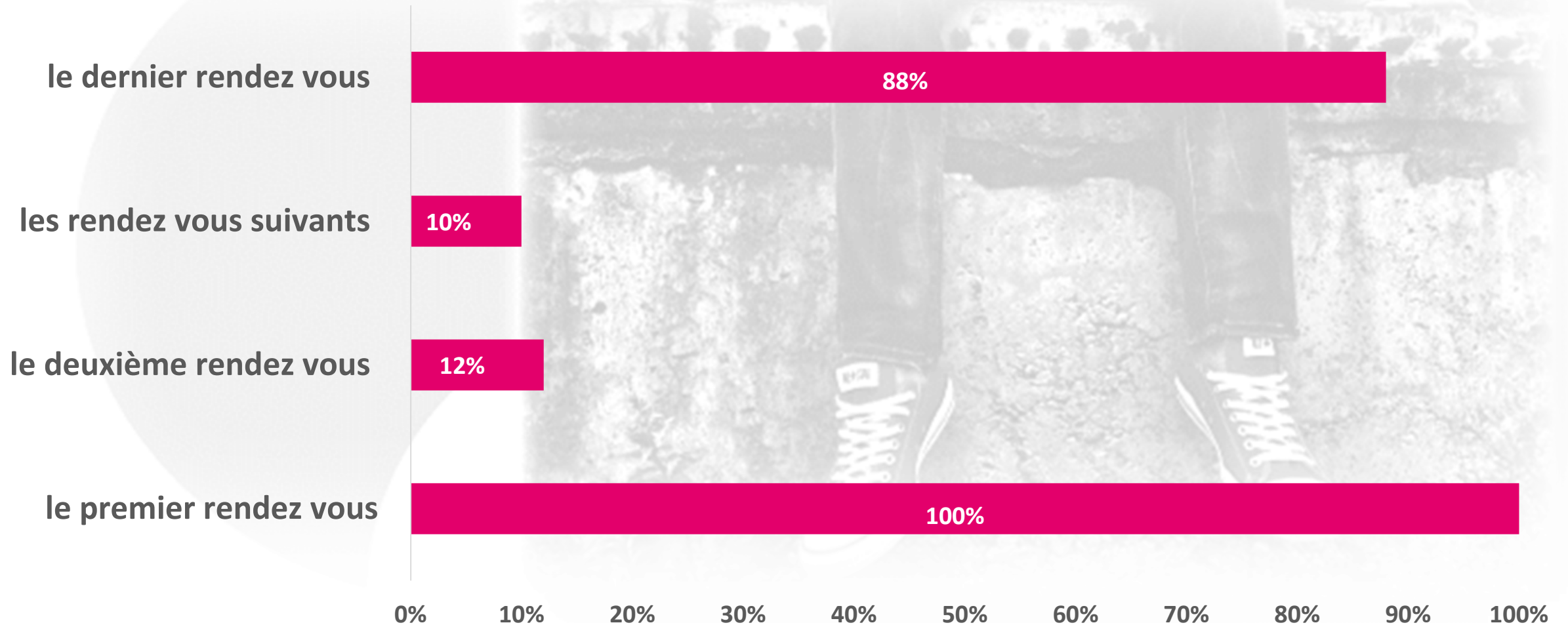
Les parents sont les premiers éducateurs et sont présents au quotidien (8 occurrences),

Les parents sont souvent passifs soit dans un soutien total du suivi soit dans le désintérêt. (2 occurrences),

Les parents ne sont pas assez acteurs (2 occurrences).

La présence des parents est obligatoire lors du premier et dernier entretien

Pourcentage des rendez vous obligatoires en présence des parents selon les professionnels ?



La présence des parents est obligatoire lors du premier et dernier entretien

Nombre d'occurrences dans les réponses suscitées par la question ouverte sur les entretiens obligatoires

Premier entretien

- Nécessité de poser le cadre, d'impliquer et de responsabiliser les parents (15 occurrences)
- Évaluation de la situation familiale (5 occurrences)

Dernier entretien

- Évaluation du changement de comportement de l'enfant (6 occurrences)
- Bilan et conclusion de la mesure doivent être entendus par l'enfant et ses parents (5 occ.)
- Evaluation du changement de la posture parentale (2 occurrences)
- Remettre le parent dans sa posture parentale (1 occurrence)

Comment associez-vous les parents séparés au sein de la mesure de réparation pénale ?

Nombre d'occurrences dans les réponses suscitées par la question ouverte sur l'association des parents séparés

Convocation des deux parents (30 occurrences) sauf violence conjugale et contre indication pénale

Les entretiens sont réalisés avec les deux parents, ensembles ou séparément en fonction des cas particuliers (11 occ.).

Si l'un des parents convoqués ne vient pas, il est informé par courrier, mail, ou téléphone du déroulement de la mesure (5 occ.) (un service fait parvenir une copie du DIPIC).

Convocation du seul parent gardien (12 occurrences)

Certains services attendent de rencontrer le parent gardien avant d'entrer en contact avec l'autre parent ou préfère demander l'avis du jeune. Un professionnel précise *«Tenir compte que la RPM n'est pas le lieu de résolution des conflits conjugaux. Noter que cette information n'apparaît pas toujours au dossier voire rarement. C'est souvent une situation qu'on découvre au démarrage de la mesure, et là les parents sont légitimes à se substituer, comme des parents non séparés. Et, comme dans ce cas, on a pas forcément la légitimité pour imposer la double présence, sauf si nous sommes capables de faire émerger un motif réel et sérieux.»*

Cette non convocation du second parent n'empêche pas les services de leur communiquer les informations par courrier ou téléphone voire de les associer dans un second temps en fonction des situations. Un service demande l'accord du parent gardien avant d'associer le second parent.

Comment travaillez vous la question du conflit parental

Nombre d'occurrences dans les réponses suscitées par la question ouverte sur le conflit parental

Les professionnels interviennent de manière plus ou moins importante, en interne ou en adressant les parents à des structures extérieures.

Ils interviennent au cours de la mesure, (14 occ). Certains parlent de médiation, de rencontre avec le psychologue du service ou d'entretien de responsabilisation.

« Toute situation est évoquée en début de mesure en "réunion de régulation" et s'il apparaît une problématique essentielle telle que les conflits familiaux alors la manière de la travailler y sera réfléchi en équipe ».

D'autres professionnels interviennent uniquement si le conflit parental peut expliquer le passage à l'acte du jeune ou si le jeune paraît en souffrance vis-à-vis de de cette situation (5 occ).

Certains interviennent à la marge (19 occ), en rappelant que le couple conjugal diffère du couple parental (3 occ), en recentrant la mesure sur le mineur (6 occ) ou en orientant les parents vers des structures dédiées (6 occ).

4 professionnels disent ne pas intervenir, *« On ne travaille pas cette question car la mesure centrée sur le jeune » « En cas de difficulté majeure, dans le rapport on indique la nécessité au Procureur, d'une évaluation par les services sociaux, Il s'agit plus de discussions avec l'enfant afin de comprendre comment il se saisit de ce conflit et de quelle manière il en est impacté ».*

Selon vous pourquoi faut-il associer les parents à la mesure de Réparation pénale

Moyenne des réponses relative à l'échelle de perception proposée de 0 à 5

